Déclaration de La Haye

SUR LA DIMENSION LOCALE ET REGIONALE DE LA CITOYENNETE ACTIVE ET DE L'INTEGRATION

[Seule la version anglaise fait foi]

A l'occasion de l'Année européenne 2007 de l'Egalité des Chances pour tous

Nous, Maires et représentants des gouvernements locaux et régionaux en Europe, rassemblés dans le cadre de la conférence VNG/CCRE sur l'« Egalité des chances pour tous et la citoyenneté », organisée à La Haye, aux Pays-Bas, le 29 novembre 2007 ;

Répondant à l'appel lancé dans la « déclaration de Séville du CCRE sur le rôle des gouvernements locaux et régionaux européens face aux migrations » (2006) en faveur d'un échange d'expériences portant sur l'intégration des migrants dans nos communautés, dans le cadre de l'Année européenne de l'Egalité des Chances ;

Rappelant que la question de la citoyenneté active et de l'égalité des chances est surtout une question de doter les êtres humains de moyens nouveaux et de leur donner l'occasion de participer pleinement au sein de nos sociétés et de s'en sentir membre à part entière ;

Affirmant par conséquent que les principes fondamentaux des droits humains et le respect de la dignité humaine, comme stipulé dans la Charte européenne des Droits fondamentaux, doivent s'appliquer dans tous les cas ;

Sachant qu'il est également essentiel de reconnaître la réalité des migrants sans papiers et le défi que leur situation peut représenter pour les gouvernements locaux ;

Réalisant que les citoyens de l'Europe, y compris les migrants, ne constituent pas un groupe homogène – au contraire, ils ont des besoins et des demandes très différents, auxquels les gouvernements régionaux et locaux doivent répondre ;

Conscients que l'Europe est confrontée à des défis démographiques importants et que l'immigration peut dans une certaine mesure aider à en compenser les impacts négatifs, pourvu qu'il y ait une compréhension commune sur les valeurs essentielles et un véritable dialogue interculturel ;

Soulignant que les gouvernements régionaux et locaux sont les principaux fournisseurs de services publics à tous les citoyens, y compris les plus vulnérables, et jouent ainsi un rôle primordial en augmentant l'égalité de chances en pratique dans de nombreux domaines essentiels de la vie ;

Considérant que promouvoir l'égalité des chances et la participation pleine et entière est une responsabilité partagée entre la communauté d'accueil et les nouveaux arrivants et est essentiel à la cohésion et la résilience des sociétés européennes ;

Mettant l'accent sur la nécessité de mettre en place des politiques et une coordination européennes efficaces, impliquant tous les niveaux de gouvernement, afin de promouvoir la citoyenneté active, l'intégration et la cohésion sociale et visant à doter les individus de moyens nouveaux.

Déclarons ce qui suit :

Citoyenneté active

1. Promouvoir une **citoyenneté active** et l'égalité des chances pour tous est essentiel afin de garantir l'intégration dans nos sociétés. Une approche positive de la migration et de la citoyenneté active est des plus importantes pour l'avenir de nos communes résilientes.

2. La **citoyenneté active** concerne essentiellement la responsabilisation (« empowerment ») et la participation active de tous les habitants, pour leur propre bénéfice, ainsi que pour le bénéfice de la société et de la ville, la commune ou la communauté dans laquelle ils résident. Elle représente par conséquent un élément clé pour garantir l'assise démocratique, socialement et économiquement saine de nos communes, villes et régions européennes, tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

3. La **citoyenneté active et l'inclusion active** ne consistent pas simplement à assurer l'accès au marché du travail. Elles comprennent également :
    - l'égalité d'accès à des services de qualité, et notamment l'accès à l'éducation et à des mesures de qualification et de formation non seulement pour les nouveaux arrivants, mais également pour les migrants de la deuxième et troisième génération ;

- des programmes de soutien globaux et dotés de ressources suffisantes destinés aux migrants, et notamment des cours de langues.

4. La **citoyenneté active** suppose une égalité des chances pour des personnes aux valeurs et croyances différentes et provenant de différentes cultures, et dépend de l'engagement des citoyens de tous les horizons à contribuer à une communauté locale ou un voisinage résilient. Elle implique un traitement équitable et non-discriminatoire pour tous.

5. La **citoyenneté active** suppose et encourage la responsabilisation (« empowerment »), développant l'aptitude des individus à faire des choix informés et à agir pour leur propre compte. Afin d'atteindre la pleine participation de tous les habitants et de renforcer le sentiment d'appartenance et d'avenir commun, les obstacles existants à l'éducation et aux possibilités d'emploi doivent être supprimés.

6. La **citoyenneté active** est une responsabilité partagée des acteurs publics et privés, de même que des habitants à titre personnel, y compris des nouveaux arrivants et des habitants établis de longue date.

7. Développer la **citoyenneté active** est l'un des objectifs essentiels et l'une des principales missions des gouvernements locaux et régionaux en Europe, et le succès de la planification participative et des processus décisionnels dépend de sa réalisation.

8. Nous reconnaissons que la **citoyenneté active** implique un engagement actif des femmes et des hommes de toutes les communautés sur une base d'égalité, et soulignons que la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale offre une orientation politique utile aux gouvernements locaux et régionaux.

9. Nous nous félicitons de l'engagement de l'Union européenne vis-à-vis du concept de **citoyenneté active**, démontré notamment à travers son programme « L'Europe pour les citoyens », qui apporte un soutien financier aux activités transnationales dans ce domaine.

Gouvernance

10. Il n'existe pas de modèle unique de gouvernance de l'intégration préférable à tout autre, mais une diversité de stratégies et d'approches peuvent être adoptées, en fonction des caractéristiques spécifiques et du contexte régional ou local. Les collectivités régionales et locales devraient avoir la liberté de décider du modèle d'intégration à utiliser en fonction de leurs réalités spécifiques.

11. Les politiques régionales et locales destinées à promouvoir la citoyenneté active et l'intégration doivent adopter une approche intégrée qui implique tous les acteurs à tous les niveaux, et qui concerne des partenariats oeuvrant sur la base de responsabilités reconnues et d'un soutien mutuel.

12. Des politiques européennes d'intégration, de citoyenneté et d'égalité des chances efficaces sont un élément essentiel pour aider les collectivités locales et régionales à mettre en œuvre des politiques locales efficaces. Cependant, ces politiques doivent être associées à un engagement ferme en faveur du développement des pays d'origine et à une assistance aux pays de transit.

13. Afin d'assumer leurs responsabilités en matière de bonne gouvernance locale, les gouvernements locaux doivent disposer des compétences et des ressources financières nécessaires leur permettant de réaliser efficacement leurs politiques et leurs missions liées à la diversité en vue d'une intégration réussie, basée sur un sentiment réel de citoyenneté active, des migrants et des communautés de migrants au sein de leurs localités.

Conclusions

14. Nous nous félicitons de la désignation de 2008 comme l'année européenne du dialogue interculturel. Le dialogue entre les cultures est un outil essentiel pour forger des liens plus étroits entre les nouveaux arrivants et les habitants établis de longue date, et plus généralement, entre les citoyens d'horizons culturels différents. Promouvoir le dialogue interculturel est essentiel pour rendre nos sociétés plus inclusives et réconcilier diversité et cohésion sociale.

15. Nous invitons le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), en coopération avec la Commission européenne et le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), à organiser des activités en 2008 permettant l'échange d'expériences en vue de promouvoir la citoyenneté active et la cohésion communautaire, dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel.

16. Nous confirmons que le niveau local joue un rôle primordial dans la réponse à apporter aux défis liés à l'intégration et nous prônons par conséquent une coopération étroite et fructueuse entre les différents niveaux de gouvernement, de même qu'un meilleur engagement des collectivités régionales et locales dans les futures initiatives européennes, telles que la création du Forum européen sur l'intégration.